

SEPTEMBRE 2026

PRST & VOUS

- Le magazine de la prévention au travail en Occitanie -

INTERVIEW

Entreprise SIEBA PME familiale
implantée à Merville (31)

8 RAISONS

De faire une évaluation des
risques différenciée entre
les femmes et les hommes



Dossier

JEUNES AU TRAVAIL : LES PREMIERS JOURS COMPTENT DOUBLE



PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

SOMMAIRE

P. 4-7

A FAIRE CIRCULER

P. 14

8 BONNES RAISONS DE FAIRE
UNE ÉVALUATION DES RISQUES
DIFFÉRENCIÉE ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

P. 8-11

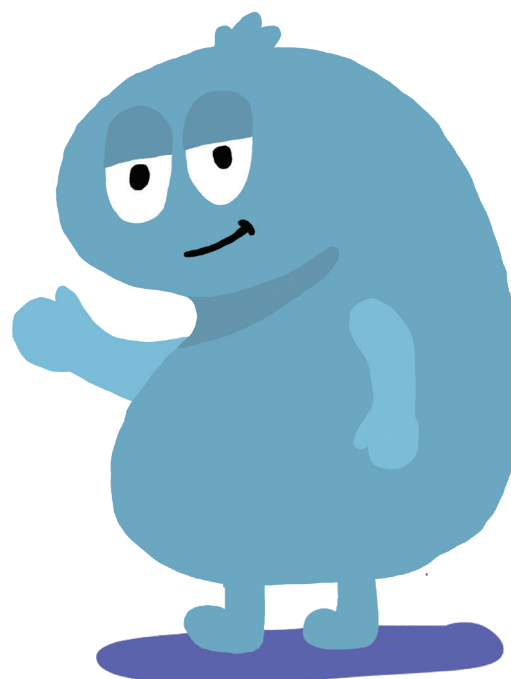
FOCUS : JEUNES AU TRAVAIL
QUAND LES PREMIERS PAS
COMPTENT DOUBLE

P. 15

AGENDA

P. 12-13

INTERVIEW : MARIE DEDIEU
PRÉSIDENTE DE L'ENTREPRISE
SIEBA



EDITO

Les entreprises évoluent dans un environnement marqué par de profondes transformations : nouveaux risques, dérèglement climatique, transformation numérique, évolution des organisations du travail, vieillissement de la population active. Pour les accompagner, le Plan Régional de Santé au Travail Occitanie 2026-2030 propose une feuille de route construite collectivement par les acteurs régionaux de la prévention. Certaines actions sont dans le prolongement du précédent PRST, notamment sur la prévention des accidents du travail graves et mortels ; d'autres sont nouvelles ou présentent une ambition accrue : accompagnement des collectifs de travail confrontés aux conséquences d'un accident du travail ; développement de la culture de prévention auprès des jeunes avant leur entrée dans la vie professionnelle ; prise en compte des effets du changement climatique sur les conditions de travail ; santé au travail des femmes. Au travers de ces actions et des outils mis à disposition des entreprises et des partenaires sociaux, notre ambition est de faciliter le passage à l'action et de rendre la prévention toujours plus concrète, accessible et efficace.



Découvrez le PRST 5



À travers ces actions et les outils mobilisables en région, notre ambition est de faciliter le passage à l'action.

LES ENJEUX DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

I. PREVENIR LES ACCIDENTS ET LES EXPOSITIONS A RISQUES

- Lutter contre les accidents du travail graves et mortels
- Prévenir le risque routier professionnel
- Prévenir les risques auprès des jeunes en formation professionnelle
- Prévenir le risque poussières (amiante, plomb, silice)

II. ANTICIPER LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL ET LES DEFIS SOCIETAUX

- Climat et conditions de travail
- Risques psychosociaux (RPS)
- Santé au travail des femmes
- QVCT et attractivité des métiers

III. PREVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE ET SECURISER LES PARCOURS

- Prévenir la Désinsertion et l'Usure Professionnelle (PDUP)
- Prévenir des addictions au travail

IV. AGIR DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

- Prévenir les risques dans le secteur du BTP
- Prévenir les risques dans le secteur médico-social

ENJEU TRANSVERSAL : RENFORCER LA CAPACITE D'ACTION

- Diagnostic territorial
- Mieux communiquer



LE PLAN SANTE AU TRAVAIL 2026-2030

Le 5 juin 2026, le ministre du travail et de des solidarités, **Jean-Pierre Farandou**, a présenté aux partenaires sociaux le Plan Santé au travail 2026-2030.

Issu d'un travail de co-construction, animé par l'État et associant les partenaires sociaux et institutionnels, ce document constitue la nouvelle feuille de route stratégique et opérationnelle en faveur de l'amélioration de la santé des travailleurs et de la prévention des risques professionnels au niveau national.

Lors de la présentation du plan, le ministre a insisté sur plusieurs axes prioritaires : la prévention des accidents du travail graves et mortels, la promotion de la santé au travail des femmes, la prise en compte des enjeux émergents en santé travail (en particulier les risques liés à la canicule et aux conduites addictives), la prévention de l'absentéisme dans une logique de prévention et d'accompagnement des acteurs, la promotion de la santé mentale, grande cause nationale 2025-2026.

Le plan régional de santé au travail (PRST) 2026-2030 est la déclinaison régionale du plan national. Il guidera les actions menées au plus près des réalités et des besoins des entreprises du territoire.



FORTES CHALEURS : ANTICIPER POUR PROTÉGER



Les fortes chaleurs sont désormais un risque professionnel à part entière, qui touche tous les secteurs d'activité.

La réglementation (décret du 27 mai 2025) impose aux employeurs d'anticiper les épisodes de chaleur intense : évaluation des risques, adaptation des horaires de travail, accès à l'eau fraîche, aménagement des postes de travail et protection des salariés vulnérables. Un enjeu de conformité, mais surtout de santé, de sécurité et de continuité d'activité pour les entreprises.



PRÉVENIR LES RPS : UN ENJEU PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Santé mentale, qualité des relations de travail, charge de travail ou encore transformations des organisations : les risques psychosociaux (RPS) sont au cœur des priorités du Plan Santé au Travail 2026-2030 et du PRST Occitanie.

En Occitanie, les troubles mentaux et du comportement constituent la deuxième cause d'incapacité au travail. Mieux repérer les facteurs de risque, agir sur l'organisation du travail et développer une culture de prévention sont autant de leviers pour préserver durablement la santé des salariés et prévenir les situations de désinsertion professionnelle.



LES SPSTI : DES ACTEURS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Les 19 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) d'Occitanie accompagnent quotidiennement les entreprises dans la mise en place d'actions de prévention.

Ils apportent un appui concret dans l'évaluation des risques professionnels, l'élaboration et la mise à jour du document unique (DUERP) et la mise en œuvre d'action de prévention, par exemple en matière de troubles musculosquelettiques, de risques psychosociaux ou encore d'adaptation des organisations aux évolutions du travail.

Grâce à leurs équipes pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers, ergonomes, psychologues du travail, préventeurs, assistantes sociales...), ils proposent des accompagnements collectifs, assurent le suivi individuel de l'état de santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel et contribuent à prévenir la désinsertion professionnelle afin de favoriser le maintien en emploi.

Actions de sensibilisation, conseils de terrain : les SPSTI constituent des partenaires de proximité au service de la santé au travail. Retrouvez la liste des services de prévention et de santé au travail interentreprises d'Occitanie



PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE : AGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

L'usure professionnelle ne concerne pas uniquement les fins de carrière. Contraintes physiques répétées, organisation du travail, charge mentale, ou encore des horaires atypiques peuvent progressivement fragiliser les salariés et compromettre leur maintien en emploi.

Cette réalité touche aujourd'hui tous les secteurs d'activité et toutes les générations.

Les chiffres régionaux invitent à la vigilance : 16 342 salariés ont été déclarés inaptes en 2024 (contre 14 371 en 2023 et 13 992 en 2022). Dans le même temps, plus de 56 000 recommandations d'aménagement de postes ont été formulées par les services de prévention et de santé au travail. Ces chiffres témoignent de l'importance d'agir le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne s'installent durablement.

C'est tout l'enjeu de la Prévention de la Désinsertion et de l'Usure Professionnelle (PDUP) : aider les entreprises à repérer les premiers signaux d'alerte et à mobiliser des solutions concrètes avant qu'une situation ne se dégrade. Adaptation des postes, modification de l'organisation du travail pour favoriser le maintien en emploi des salariés de 50 ans et +, accompagnement des personnes confrontées à un problème de santé...

Portée par les acteurs du PRST Occitanie, cette démarche mobilise notamment les SPSTI, les CARSAT, les MSA, l'Agefiph, les Cap Emploi et l'Aract autour d'un objectif commun : préserver durablement les compétences, les savoir-faire et la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL (VSST) : ET SI VOUS PASSIEZ À L'ACTION ?

Intégrez les VSST dans votre DUERP grâce à des outils simples, gratuits et immédiatement utilisables.



Téléchargez les outils
→ Fiches pratiques,
quiz, péventomètre
et outils d'aide au
diagnostic.

Évaluez votre niveau de prévention

Votre organisation prend-elle suffisamment en compte le risque VSST ?

- Péventomètre
- Outil « Enrichir le DUERP »
- Grilles d'analyse des risques.

Un signalement ? Un doute ?

Des fiches pratiques vous accompagnent pas à pas :

- Recueillir la parole
- Conduire un entretien
- Mener une enquête interne
- Sécuriser le traitement de la situation.



SENSIBILISEZ VOS ÉQUIPES AUTREMENT

- 49 000 accidents du travail avec arrêt, dont près de 40 000 arrêts de plus de 3 jours.
- 83 accidents mortels, soit près de 2 décès liés au travail chaque semaine.
- 2 874 maladies professionnelles ont été reconnues en 2024, en hausse de 31 % en un an.
- Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent à eux seuls 92,6 % des maladies professionnelles reconnues.
- 16 342 salariés ont été déclarés inaptes, contre 13 992 en 2022 : une progression continue qui interroge sur l'usure professionnelle.
- Les jeunes de moins de 25 ans représentent 20 % des accidents du travail avec arrêt et demeurent particulièrement exposés.



Des chiffres qui rappellent que la prévention demeure un investissement essentiel pour préserver la santé des salariés, maintenir les compétences et accompagner les transformations du travail.

Le tableau de bord régional de la santé au travail 2026 dresse un état des lieux et donne des points de repère pour mieux comprendre les enjeux en matière de santé et sécurité au travail en Occitanie.



Pour aller plus loin, l'observatoire régional permet de visualiser ces données par territoire et d'orienter les actions de prévention au plus près des réalités du terrain.



NON, MAIS C'EST QUOI CE TRAVAIL !?

Des affiches, vidéos et supports de communication prêts à diffuser pour faire évoluer les pratiques :

- Accidents du Travail Graves et Mortels,
- Chute de Hauteur,
- Risques routiers professionnels,
- Risques Chimiques,
- Qualité de Vie et des Conditions de Travail,
- Violences Sexistes et Sexuelles au Travail...



Découvrez les outils pour
Sensibiliser vos équipes autrement



JEUNES AU TRAVAIL : QUAND LES PREMIERS JOURS COMPTENT DOUBLE

Recruter un jeune, c'est transmettre un savoir-faire. C'est aussi transmettre une culture de prévention. Si les jeunes restent davantage exposés aux accidents du travail, les études montrent qu'une formation à la santé et à la sécurité réduit fortement ce risque. Accueil, tutorat, apprentissage des bons réflexes : les premiers jours comptent double. C'est dès l'entrée dans la vie professionnelle que se construisent les réflexes qui protègent durablement.



JEUNES AU TRAVAIL : LES PREMIERS JOURS FAÇONNENT LES RÉFLEXES DE DEMAIN

Les études montrent que les jeunes sont davantage exposés aux accidents du travail que le reste des salariés. Pourtant, lorsque la prévention est intégrée dès le début du parcours, les résultats sont là.

Sur le terrain, les entreprises et les centres de formation partagent le même constat : les premiers jours sont déterminants.

« L'autonomie ne signifie pas laisser seul », rappelle Christian Cochonneau, adjoint de direction de la Cité des formations et des apprentissages de Blagnac.

Derrière cette formule se cache une réalité simple : un jeune qui découvre un poste a besoin de repères. Présentation de l'équipe, visite des locaux, explication des règles de sécurité, remise des équipements de protection, désignation d'un référent, temps d'échange dédiés... autant d'actions qui contribuent à installer durablement les bons réflexes.

Au CFA de Blagnac, la prévention commence avant même l'arrivée en entreprise. Journées

d'accueil dédiées, sensibilisation aux risques professionnels, formation à la santé et à la sécurité au travail, modules sur les addictions, le harcèlement ou les violences : l'objectif est de préparer les jeunes à des situations qu'ils peuvent rencontrer dans le monde du travail. Mais la prévention ne peut pas reposer uniquement sur l'organisme de formation. Elle se construit également dans l'entreprise, au contact des équipes et des professionnels qui transmettent chaque jour leurs savoir-faire. Car les habitudes acquises lors des premières semaines accompagnent souvent le salarié pendant toute sa carrière.



CE QUI FONCTIONNE VRAIMENT : QUATRE CLÉS POUR RÉUSSIR L'INTÉGRATION

Les témoignages recueillis auprès d'entreprises et de centres de formation montrent que la prévention des risques chez les jeunes repose souvent sur des principes simples.

Préparer l'arrivée

Pour Kevin Musset, chef exécutif du groupe de restauration Deux Mains, tout commence avant le premier jour.

L'entretien préalable permet de présenter l'entreprise, ses valeurs et son fonctionnement, mais aussi d'échanger sur les attentes de chacun. Une démarche qui aide le jeune à se projeter et facilite son intégration.

Accompagner dans la durée

L'accueil ne se résume pas à quelques heures d'information.

Chez Sévigné, entreprise de travaux publics qui accueille des apprentis du CAP au diplôme d'ingénieur, chaque nouvel arrivant bénéficie d'un accompagnement structuré.

« L'enjeu majeur est de détecter le niveau de culture Santé Sécurité Environnement du salarié avant l'embauche afin de pouvoir le faire évoluer tout au long de sa présence dans l'entreprise », explique Émilie Mananet.

Tutorat, accompagnement terrain, suivi et bilans réguliers durant les premiers mois permettent d'ancrer les bonnes pratiques durablement.

Expliquer le pourquoi des règles

Le port des EPI, les règles d'utilisation des machines ou de circulation sur un chantier sont mieux respectés lorsqu'ils font l'objet d'explications concrètes. Livrets d'accueil, fiches pratiques, démonstrations sur poste de travail

ou visites commentées des locaux sont autant d'outils utilisés par les entreprises pour favoriser une meilleure compréhension des risques.

L'objectif n'est pas seulement de transmettre des consignes, mais de donner du sens aux règles de prévention.

Aborder aussi les risques moins visibles

Les jeunes doivent être sensibilisés aux risques directement associés aux équipements de travail, mais pas uniquement.

Risques psychosociaux, addictions, harcèlement ou violences sexistes et sexuelles doivent également faire partie intégrante des démarches de prévention.

Dans plusieurs CFA d'Occitanie, ces sujets sont abordés dès le début de la formation afin de permettre aux jeunes de connaître leurs droits, d'identifier les situations à risque et de savoir vers qui se tourner en cas de difficulté.



DES OUTILS POUR AGIR, DES ACTIONS POUR ALLER PLUS LOIN

L'un des constats partagés par les professionnels interrogés est simple : la prévention est d'autant plus efficace qu'elle est concrète, accessible et facile à mettre en œuvre. C'est l'objectif des outils développés dans le cadre du PRST Occitanie.

Pour un maître d'apprentissage, un tuteur ou un responsable d'équipe, la première difficulté est souvent de savoir par où commencer.

Quels messages transmettre ? Quels risques aborder ? Quels documents remettre au jeune ?

Plusieurs ressources, disponibles en libre accès sur le site du PRST, apportent déjà des réponses pratiques.

Le kit de prévention des risques professionnels auprès du jeune public propose des supports simples pour sensibiliser stagiaires et apprentis aux principaux risques professionnels. Utilisable en entreprise comme en centre de formation, il constitue une première base pour engager le dialogue sur la prévention.

Les brochures « Apprenti-e – Contrat – Santé – Sécurité » et « Stagiaire – Contrat – Santé – Sécurité » répondent quant à elles aux questions les plus fréquentes sur les droits et obligations des jeunes en formation, le temps de travail, la santé-sécurité ou les interlocuteurs à contacter. Des repères utiles pour sécuriser les premiers pas dans l'entreprise.

Autre enjeu aujourd'hui incontournable : les violences sexistes et sexuelles au travail. Parce que les jeunes en formation professionnelle peuvent être particulièrement exposés à ces situations, un kit pédagogique spécifique a été conçu pour aider les équipes pédagogiques, les tuteurs et les employeurs à mieux prévenir ces risques, repérer les situations et orienter les victimes.

Le PRST Occitanie entend désormais aller plus loin. À partir de 2026, plusieurs actions seront déployées pour renforcer l'accueil en sécurité des jeunes : diffusion de fiches de retour d'expérience auprès des entreprises et des CFA en cas d'accident impliquant un jeune, sensibilisation des maîtres d'apprentissage et des tuteurs, interventions dans les établissements de formation ou encore expérimentation du « Défi Jeunes », qui invitera les apprenants à devenir eux-mêmes ambassadeurs de la prévention auprès de leurs pairs.

Un webinaire régional organisé le 8 décembre permettra de présenter ces ressources, de partager des bonnes pratiques directement applicables dans les entreprises.

Un accueil capital

L'accueil des nouveaux salariés n'est pas à négliger car il conditionne les bonnes pratiques et les bons réflexes des salariés dans leur parcours professionnel.

Émilie Mananet
Responsable QSE - entreprise Sévigné TP



POUR ALLER PLUS LOIN

Sensibiliser les jeunes aux risques professionnels

→ Kit de prévention des risques professionnels auprès du jeune public

Rappeler les règles essentielles aux apprentis et stagiaires



→ Apprenti-e – Contrat – Santé – Sécurité

→ Stagiaire – Contrat – Santé – Sécurité

MARIE DEDIEU - PRÉSIDENTE DE L'ENTREPRISE SIEBA : « Il y a un système permanent de remontée des risques »



"La prévention est l'affaire de tous, quelle que soit la taille de l'entreprise."

PME familiale implantée à Merville, SIEBA fabrique des poteaux électriques en béton depuis 1968. Avec 30 salariés, l'entreprise a construit au fil des années une démarche de prévention fondée sur un principe simple : écouter le terrain et agir concrètement lorsque des pistes d'améliorations sont identifiées. Un engagement qui s'appuie sur un dialogue constant avec les salariés, des investissements ciblés et une démarche d'amélioration des conditions de travail.

#Santé - #Sécurité - #Travail

SIEBA est une entreprise familiale de 30 salariés. Quelle place occupe la prévention dans votre fonctionnement ?

La prévention fait partie du quotidien de l'entreprise. Nous nous appuyons sur une organisation structurée, avec une responsable QSE et une présence quotidienne sur le terrain. Les sujets de santé et sécurité sont

Comment faites-vous vivre cette démarche au quotidien ?

Le dialogue joue un rôle essentiel. Le CSE fait remonter en continu les sujets sécurité, les points de vigilance.

Plus largement, l'ensemble de l'encadrement et les salariés participent à cette dynamique. Il y a un système permanent de remontée des risques, avec

Comment transformez-vous les remontées du terrain en actions concrètes ?

Nous agissons par priorité, en fonction de l'importance des situations identifiées.

Dès qu'un danger est identifié, une réflexion collective est engagée pour supprimer le risque ou le limiter, en privilégiant toujours les protections collectives.

Cette démarche a conduit à plusieurs évolutions importantes au cours des dernières années : installation d'un pont roulant supplémentaire, rénovation d'une partie de l'usine, mise en place d'un banc de coupe, évolution de certains équipements ou encore renforcement de l'aspiration au niveau de la centrale.

Ces investissements sont conçus pour répondre à des besoins concrets exprimés par les équipes.

Les salariés participent donc directement à cette démarche ?

Chaque investissement est pensé collectivement avec le CSE et les équipes de production concernées pour répondre aux besoins réels des postes.

Cette manière de travailler permet de s'appuyer sur l'expérience de celles et ceux qui connaissent le mieux les situations de travail.



Marie Nadine Roux Directrice Générale, Guillaume Roux Directeur Pôle Responsable Logistique, Marie Dedieu Présidente

abordés régulièrement et font l'objet d'échanges avec les équipes. Les carrières sont longues dans l'entreprise et notre objectif est clair : garder les salariés dans l'emploi le plus longtemps possible.

l'encadrement de niveau 1 et 2 et les membres du CSE, et tout est traité à la source.

L'idée est simple : lorsqu'une situation mérite d'être améliorée, elle est analysée et discutée avec les équipes concernées.



Vous accordez une attention particulière à l'intégration des nouveaux salariés.

L'entreprise a mis en place des procédures formalisées comprenant la formation au poste de travail, la présentation des règles de circulation et des équipements, ainsi que la désignation d'un tuteur chargé d'accompagner le salarié dans l'acquisition des modes opératoires et des règles de sécurité.

L'objectif est de permettre aux nouveaux arrivants de trouver rapidement leurs repères au sein de l'entreprise.

Vous avez également été accompagnés dans cette démarche ?

Nous avons bénéficié d'une aide de la CARSAT à hauteur de 160 000 d'euros. Sans la Carsat, on aurait mis beaucoup plus de temps à faire ces investissements.

Quand vous regardez le chemin parcouru, qu'est-ce qui a le plus changé ?

Les résultats sont visibles. Le nombre d'accidents du travail a diminué au cours des dernières années et la dynamique reste positive.

Mais au-delà des chiffres, l'évolution la plus marquante concerne probablement l'implication de l'ensemble du collectif de travail et la place prise par la prévention dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Les bénéfices sont concrets : moins d'accidents, moins de risques et davantage de bien-être pour les salariés.

Les salariés savent qu'on ne les laissera pas travailler en cas de risque.

Des subventions des CARSAT pour aider au financement des actions de prévention de l'usure professionnelle

En 2023, la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale a prévu la création d'un Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (FIPIU). Ce fonds vise à prévenir les risques ergonomiques : les manutentions manuelles de charges, les postures pénibles définies comme positions forcées, les vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps. Ce fonds se matérialise sous forme de subventions pour :

- Mener des actions de prévention et de sensibilisation
- Aménager des postes de travail
- Prendre en charge des salaires de préventeurs (frais de personnels dédiés à la prévention des risques ergonomiques).

Ce dispositif s'adresse à toutes les entreprises relevant du régime général et aux travailleurs indépendants cotisants à l'AVAT (Assurance volontaire individuelle AT/MP des travailleurs).

[Risques ergonomiques - Carsat Midi-Pyrénées
www.ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Les outils du PRST pour les CSE (Comité social et économique)

Le CSE est chargé de la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise, ainsi que de la prévention des risques professionnels. Ces missions en matière de santé et de sécurité au travail du CSE contribuent directement à l'amélioration des conditions de travail.

Le PRST a développé des outils pédagogiques dédiés aux CSE : outil d'autodiagnostic et tableau de bord du CSE, outil d'analyse de situations de travail et kit de communication...



Ces outils pratiques, développés avec et pour les CSE, sont disponibles en accès libre sur le site du PRST. Ils doivent permettre d'aider les CSE à se saisir des enjeux de santé et sécurité au travail.

8 BONNES RAISONS

DE FAIRE UNE EVALUATION DES RISQUES DIFFERENCIÉE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

1 Répondre à une obligation légale :

le Code du travail impose de prendre en compte l'impact différencié des risques selon le sexe dans le DUERP.



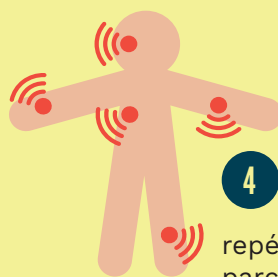
2 Mieux comprendre les expositions aux risques et adapter la prévention à chaque salarié(e) :

identifier les différences de situations de travail entre femmes et hommes et tenir compte des différences d'exposition et d'impact sur la santé.



3 Réduire les accidents et les arrêts de travail :

cibler les actions de prévention là où elles sont les plus utiles.



4 Prévenir l'usure professionnelle :

repérer les expositions répétées et les parcours à risque.

5 Mieux adapter les postes et les équipements :

garantir des conditions de travail adaptées à tous les salariés.



6 Prendre en compte les enjeux de santé spécifiques :

intégrer les questions de grossesse, de fertilité par exemple.



7 Prévenir les violences sexistes et sexuelles :

agir sur les facteurs organisationnels qui peuvent les favoriser.



8 Favoriser l'égalité professionnelle et la QVCT :

améliorer durablement les conditions de travail de l'ensemble des salariés

AGENDA

SEPTEMBRE

- Lancement du PRST Occitanie
22 septembre
Université de Montpellier
École de droit social.

Un temps fort collectif pour faire bouger la santé au travail

Déclinaison régionale du Plan santé travail 2026-2030, le Plan régional santé travail Occitanie est un document stratégique de l'État, des partenaires sociaux et des acteurs institutionnels visant à l'amélioration de la santé des travailleurs et la prévention des risques professionnels.



OCTOBRE

- PRST Tour Tarn CCI Albi
6 octobre 10h- 12h30
Accueil des jeunes et nouveaux embauchés au poste de travail.

- Webinaire Réussir l'accueil des jeunes travailleurs en entreprise 8 octobre 14h.

- PRST Tour Gard CCI Nîmes
13 octobre 10h -12h30
Adaptation au changement climatique et conditions de travail.

NOVEMBRE

- PRST Tour Haute Garonne
CCI Occitanie Blagnac
10 novembre - 10h -12h30
Santé au travail des femmes.

- Webinaire Prévention des addictions en entreprise
24 novembre à 14h00.

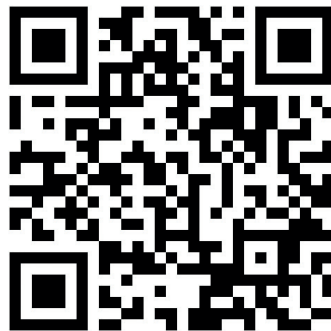


DÉCEMBRE

- Webinaire : évaluation des risques différenciée 8 décembre 2026 à 14h.

- Webinaire : prévention des accidents graves et mortels 16 décembre 14h.

Plus d'informations sur le site
du PRST
<https://www.prst-occitanie.fr>



2026 – création Prevaly – impression Carsat Midi-Pyrénées – Crédit photos : CARSAT - Pexels - Adobe stock



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie